



# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Avant-projet sommaire soumis au débat des Conseils Municipaux

RECU EN PREFECTURE  
Document de travail  
le 18/04/2023  
Application agréée E-legalite.com

## SOMMAIRE :

### Introduction

#### I. Améliorer et apaiser les conditions de vie des habitantes et habitants



**1. Penser la ville par ses « vides » :** des lieux et des espaces vivants, naturels, agréables et pacifiés



**2. Permettre de se loger dignement :** des logements de qualité pour toutes et tous



**3. Favoriser la ville des proximités :** le vivre ensemble et la réponse à la diversité des besoins

#### II. Anticiper et adapter le territoire de demain



**1. Soutenir un développement urbain équilibré :** un urbanisme maîtrisé et des projets vertueux



**2. Porter une programmation économique productive, attractive et durable :** des savoir-faire locaux aux filières économiques stratégiques



**3. Faciliter et renforcer les mobilités :** un maillage de transports en commun en développement et des coupures urbaines à résorber

### Conclusion

## AVANT-PROPOS :

De 2017 à 2022, l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre a animé un partenariat avec l'Ecole Boule et cinq promotions d'étudiantes et d'étudiants du Diplôme Supérieur d'Art Appliqué (DSAA) Design d'Espace Territoires Habités. Les travaux issus de ce partenariat ont été présentés lors d'une grande exposition à l'Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre à Fresnes du 15 avril 2022 au 31 juillet 2022.

Ces cinq promotions d'étudiantes et d'étudiants ont arpenté les vingt-quatre communes du Grand-Orly Seine Bièvre qui constituent un réservoir inépuisable de sujets de réflexion pour de futurs designers. Chaque année, l'immersion par la marche, la rencontre avec les acteurs locaux et l'enquête sur le terrain ont permis aux étudiantes et aux étudiants de capter la réalité et l'imaginaire de la portion de territoire investie.

À l'échelle du paysage, d'une infrastructure, d'un site urbain, d'un bâtiment ou d'une microarchitecture, de façon transitoire ou pérenne, chaque étudiante et étudiant a œuvré par son projet à la transformation d'une situation précise, pour une meilleure habitabilité de la grande métropole. Chacun a inscrit par là son action dans le cadre des exigences du «Projet de territoire» formalisé par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2020, en vue d'un développement durable, solidaire, inclusif et attractif pour ses sept cent mille habitantes et habitants.

Grand-Orly Seine Bièvre fait le choix d'illustrer son Projet d'Aménagement et Développement Durables avec certains de ses travaux, représentatifs d'une orientation forte de ce dernier. A petites touches, ces étudiantes et ces étudiants poussent à élaborer des projets respectueux des lieux et des habitantes et des habitants pour faire émerger un nouvel imaginaire dans la ville.

Le parcours proposé au fil du PADD est illustratif, les projets n'ont pas d'autres visées.



# Introduction

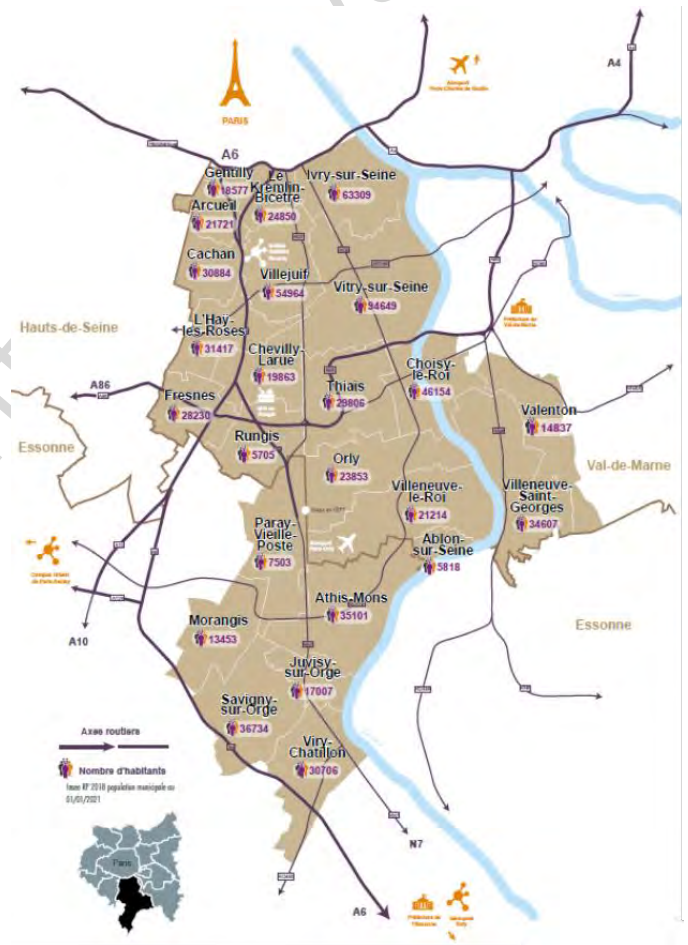
# LE GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, UN TERRITOIRE METROPOLITAIN STRATEGIQUE



Fort de ses 24 communes, 720 000 habitants et 285 000 emplois, le Grand-Orly Seine Bièvre est le plus grand territoire de la métropole du Grand Paris, le 2ème territoire le plus peuplé après Paris et le 3ème en termes d'emplois. Sa dynamique démographique est principalement liée au solde naturel de la population, l'une des plus jeunes de la métropole (avec 41% de moins de 30 ans en 2018) et portée par les ménages au profil familial (41% en 2018).



Le Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire bâtisseur, comme en témoignent les plus de 70 opérations d'aménagement (certaines parmi les plus grandes de France), les 11 projets de renouvellement urbain actuellement en cours. Ces projets bénéficient du renforcement du réseau de transport en commun avec la mise en service récente des tramways T7 puis T9 et celle à venir des lignes 14 et 15 du métro Grand Paris Express, du tramway T12, des bus à haut niveau de service Tzen4 et Tzen5, du premier téléphérique urbain en Ile-de-France, le câble 1. Labelisé « Territoire d'Industrie », le Grand-Orly Seine Bièvre se distingue par sa volonté d'accueillir des entreprises productives (industrielles, artisanales...), participant à l'économie du territoire et à la souveraineté nationale, et des emplois en réponse aux besoins des entreprises et aux qualifications de ses habitants.





Le Grand-Orly Seine Bièvre constitue également un territoire de santé, du fait de la présence de nombreux hôpitaux et institutions en la matière (CHU de Bicêtre, groupe hospitalier Paul Guiraud et centre européen de lutte contre le cancer Gustave Roussy à Villejuif, CHU Charles Foix à Ivry-sur-Seine, hôpital intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges et groupe hospitalier du Nord Essonne à Juvisy-sur-Orge), ainsi qu'un territoire de recherche et d'enseignement supérieur avec les universités de Paris Est-Créteil, Paris Saclay et Paris-Sorbonne, plusieurs grandes écoles, et de formation professionnelle, à l'image de l'Eco Campus du Grand-Paris récemment ouvert à Vitry-sur-Seine.



Il souhaite accompagner et encadrer le développement de la logistique, historiquement très présente sur le territoire du fait de sa proximité avec Paris et avec la Seine, de l'implantation d'infrastructures ferroviaires majeures (triage de Villeneuve-Saint-Georges, chantier combiné de Valenton), du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis – plus grand marché de produits frais au monde –, de la plateforme de Sogaris et, dans une moindre mesure, de l'aéroport Paris-Orly. Le territoire se distingue également par sa forte implication en matière de production énergétique, que ce soit par le passé par la centrale à charbon d'EDF aux Ardoines aujourd'hui en cours de démantèlement, mais surtout ces dernières décennies par le développement de réseaux de chaleur géothermiques parmi les plus importants d'Europe.



Urbanisé à 94%, morcelé par les grandes infrastructures de transports et les emprises de grands services urbains (aéroport, MIN, hôpitaux, usines des eaux, cimetières, faisceaux ferroviaires...), et soumis à de nombreux risques et nuisances (inondation, mouvements de terrain, bruit...), le Grand-Orly Seine Bièvre a placé le combat contre les dérèglements climatiques et les nuisances comme la première des 4 exigences de son projet de territoire adopté le 21 décembre 2019. Protection et renforcement de la couverture végétale, désimperméabilisation, désartificialisation des sols, réduction des coupures urbaines et des nuisances à la source, limitation de la production de déchets, amélioration de la performance énergétique du bâti, Smart City sont autant d'enjeux métropolitains auxquels le territoire souhaite prendre toute sa part.



De par l'ensemble de ces fonctions, qu'elles aient été choisies ou non, le Grand-Orly Seine Bièvre est aujourd'hui un territoire stratégique à l'échelle métropolitaine et nationale, comme en témoigne les démarches contractuelles signées entre les collectivités et l'État autour des projets Campus Grand Parc à Villejuif, des Ardoines à Vitry-sur-Seine, du Triage à Villeneuve-Saint-Georges et du Grand Orly. Le territoire entretient ainsi de nombreuses interactions à l'échelle locale avec la Ville de Paris et les territoires voisins du Val-de-Marne, de l'Essonne (le territoire étant à cheval sur ces deux départements) et des Hauts-de-Seine, mais également à l'échelle nationale, européenne et internationale du fait – notamment – de la présence de l'aéroport d'Orly, du MIN de Rungis, de Gustave Roussy ou des grandes entreprises telles que L'Oréal France, Sanofi ou la FNAC.

## Quel avenir pour notre territoire ?



C'est pourquoi, les évolutions portées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à travers ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'inscrivent ainsi dans une double responsabilité d'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants et de réponse aux enjeux de la métropole parisienne en matière de réduction des inégalités sociale et territoriale, de lutte et d'adaptation face au dérèglement climatique et de transition énergétique. Ces deux responsabilités structurent le projet de PADD ci-après.



Initié par délibération du conseil territorial du 26 janvier 2021, le PLUi du Grand-Orly Seine Bièvre permettra de partager une vision de l'avenir des 24 villes du territoire durant les 15 prochaines années et de :

- S'inscrire et participer aux politiques publiques métropolitaines, régionales et nationales en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de climat ;
- Traduire spatialement et de mettre en œuvre les 4 exigences du projet de territoire : combattre les dérèglements climatiques et les nuisances, garantir la ville et la qualité de vie pour tous, anticiper les évolutions de vi(l)le, s'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable ;
- Doter les communes du territoire d'un outil permettant la réalisation des projets d'urbanisme et d'aménagement.

## CONTENU ET PORTÉE JURIDIQUE DU PADD



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe les orientations générales portées à l'échelle du Territoire.

Son contenu est fixé par l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° Les orientations générales concernant :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des communications numériques,
- le développement économique,
- l'équipement commercial,
- les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »



Le PADD est transcrit réglementairement au sein du dispositif réglementaire composé :

- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- du zonage,
- du règlement du PLU.

Dès la fin 2022, les débats portés au sein de chaque Conseils municipaux permettront de consolider le présent projet de document, en vue d'un large débat au sein du Conseil territorial.



Le PADD



Fait l'objet d'un débat dans les  
**24 CONSEILS MUNICIPAUX**



x 24



Fait l'objet d'un débat en  
**CONSEIL DE TERRITOIRE**



Est retranscrit au sein :



des OAP



du zonage



du règlement



## UNE DEMARCHE COLLABORATIVE



Le PADD, tel qu'il est décliné ci-après, est le fruit d'un travail collaboratif mené entre l'Etablissement Public Territorial (EPT) et les 24 communes qui le composent.



Il repose sur le projet de territoire, adopté fin 2019 par le conseil territorial et confirmé dans son ambition en début de nouvelle mandature dans le cadre d'un séminaire des élus organisé sous la forme de 2 réunions premières et de 4 ateliers thématiques entre mars et octobre 2021. Il repose également sur les PADD des PLU communaux, dont le contenu a fait l'objet d'une analyse détaillée pour identifier les éléments faisant sens commun et les priorités ressortant à l'échelle des 24 villes.



4 ateliers réunissant les élus et les techniciens de l'EPT et des villes ont été organisés en mars et avril 2022 pour élaborer la trame du PADD du PLUi à partir de la matière du projet de territoire et des PADD communaux. Le Grand-Orly Seine Bièvre a ici bénéficié de l'expertise de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et le Conseil d'Architecture, d'Environnement et d'Urbanisme du Val-de-Marne (CAUE 94) pour poser des éléments de contexte, dans l'attente du diagnostic élaboré parallèlement.



Les échanges lors de ces ateliers ont non seulement permis de vérifier la pertinence des enjeux identifiés, de prendre la mesure de leur cohérence à l'échelle du territoire et de l'intérêt d'agir collectivement à cette échelle, mais également de les organiser et de les prioriser pour coconstruire le premier PADD du territoire.



## LES 2 ENTREES DU PADD : L'HABITANT ET LE TERRITOIRE A 24 COMMUNES

Le PADD se veut volontairement resserré en 2 grandes orientations, dans un souci de transversalité et d'articulation entre les enjeux précédemment cités. La première partie s'attache à améliorer et apaiser les conditions de vie des habitantes et habitants. La seconde à anticiper et adapter le territoire de demain.



L'amélioration et l'apaisement des conditions de vie des habitantes et habitants se décline ainsi à travers :

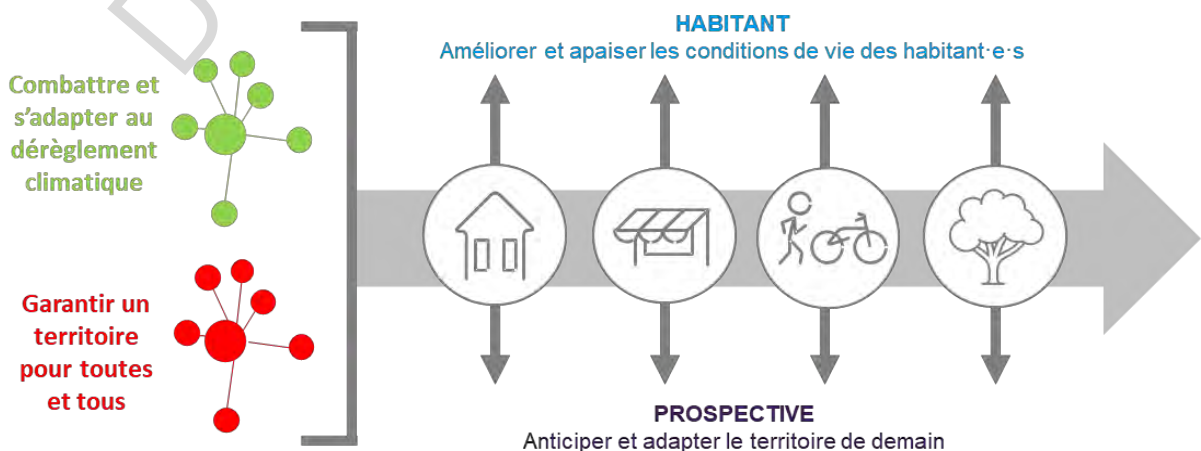
- La structuration de la ville par ses « vides », c'est-à-dire les espaces non bâtis, qu'ils soient publics ou privés, au sein desquels la place des habitants et de la nature doit être amplifiée, voir retrouvée, pour en faire de véritables lieux de vie, en portant une attention particulière aux espaces publics ;
- La construction de logements de qualité, la rénovation du parc de logements existants et la lutte contre l'habitat insalubre, afin de permettre à toutes et tous de se loger dignement tout au long de leur vie, quelle que soit leur situation personnelle ;
- La réponse aux besoins du quotidien (commerces, services, équipements...) dans une logique de proximité et de renforcement des cœurs de ville et de quartiers.



L'anticipation et l'adaptation du territoire de demain passe, de son côté, par :

- La maîtrise de l'urbanisation dans un souci d'équilibre des programmations (logement, développement économique, espaces verts, équipements...), d'articulation avec le réseau de transport en commun, de réponse aux enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques et de prise en compte des contraintes liées aux risques, nuisances et servitudes, qui grèvent le développement urbain dans la plupart des villes du territoire ;
- Une programmation économique amicale, principalement tournée vers les activités productives et l'économie sociale et solidaire, en lien avec les savoirs-faires locaux, la formation et la recherche, et intégrée dans le tissu urbain ;
- Le renforcement du réseau de transport en commun et la résorption des nombreuses coupures urbaines à l'échelle du territoire, et en lien avec les territoires limitrophes, pour réduire la place de la voiture.

Ces 6 objectifs sont délimités de manière plus précise ci-après dans le corps du PADD.



## LE CLIMAT ET LA SOLIDARITE SONT AU CŒUR DU PADD

Le climat et la solidarité irriguent l'ensemble de PADD au regard de l'ambition portée par le territoire et de leur caractère transversal

### Combattre et s'adapter au dérèglement climatique



La préservation de l'environnement n'est pas une thématique parmi d'autres, elle est une ambition, un objectif, transversal et fondamental qui recoupe l'ensemble des orientations du PADD.



Face à l'intensification des changements climatiques, l'effondrement de la biodiversité et des biotopes et les conséquences de la pollution atmosphérique, l'urgence climatique est un fait qu'il faut combattre avec détermination et responsabilité.



Il est donc temps non seulement d'engager la transition vers la sobriété et l'autonomie énergétique du territoire, mais aussi d'anticiper les conséquences des choix en matière d'aménagement, et dès maintenant, intégrer dans la réflexion de nouveaux modes de vie urbains.



La transition écologique représente une opportunité historique d'amorcer le développement d'un modèle sociétal plus sobre, durable, mais également plus solidaire et fertile. C'est pourquoi l'urgence environnementale se retrouve dans chacune des réflexions de ce PLUi tant pour la combattre que pour s'y adapter.



Pour anticiper les mutations à venir il est essentiel de concevoir une ville résiliente en intégrant dès l'origine les possibilités de son évolution future. Cela suppose de penser l'évolution urbaine de manière innovante et participative, en développant de nouvelles méthodes architecturales et constructives, évolutives et adaptables.



Il s'agira aussi de proposer des actions concrètes dans les projets pour anticiper les changements climatiques à venir, en développant la sobriété et l'efficacité énergétiques du bâti, en créant des îlots de fraîcheur et des oasis urbaines, ou encore en désimperméabilisant les sols pour favoriser le cycle naturel de l'eau et faire la part belle à la nature, reconnue comme un élément incontournable de la qualité de vie, vecteur de fraîcheur, de qualité de l'air et de sérénité au cœur de la ville dense.



Cette ville résiliente implique enfin de mettre en place des politiques publiques volontaristes en matière de production et d'approvisionnement d'une énergie propre et locale, d'implantation des activités économiques productives répondant aux besoins de la population et de la métropole parisienne et de se mobiliser collectivement, entre acteurs institutionnels et avec l'ensemble des habitants pour dépasser les contraintes héritées du passé.

### Garantir un territoire pour toutes et tous



Faire la ville, c'est créer les conditions de la cohésion sociale, la réussite collective, comme l'émancipation de chacune et de chacun. Le deuxième pilier de ce document s'appuie sur un héritage social et humaniste, celui de l'accueil et de la solidarité, marqueurs du territoire. C'est ici le sujet de la prise en compte des besoins individuels et collectifs des habitantes et des habitants en matière d'inclusion sociale et d'égalité.



La question de la réponse à la diversité des besoins en logements pour toutes et tous sera au cœur du projet. Celle-ci s'inscrit dans une volonté forte d'offrir un logement de qualité, agréable et adapté, à chaque habitant du territoire mais aussi de s'inscrire dans la tradition d'accueil du Grand-Orly Seine Bièvre qui participera naturellement à l'effort de construction et à l'enjeu métropolitain de réponse aux besoins en logements.



L'éducation est la première politique de cohésion sociale. L'aménagement du territoire doit intégrer les besoins en la matière. La culture et le sport pour toutes et tous sont également de puissants moteurs de l'émancipation, du développement, de la créativité, de l'esprit critique et du vivre-ensemble, à développer. Faire une ville belle, où l'art peut être accessible à toutes et à tous, où la création est encouragée, est un objectif partagé par les 24 communes du territoire. Favoriser la pratique du sport pour toutes et pour tous, quel que soit son âge, est un autre objectif majeur, notamment en termes de santé publique et d'inclusion sociale



Enfin, garantir la ville pour tous, c'est aussi créer des quartiers et des espaces publics pour permettre au plus grand nombre de s'y sentir à l'aise, en sécurité, dans la diversité des usages et en veillant à éviter les nuisances, les discriminations, et favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



Penser une ville humaine pour toutes et tous, c'est aussi favoriser les initiatives citoyennes et associatives, riches sur le territoire, mobiliser la participation des habitants, et ainsi renforcer l'intégration de chacun dans un ensemble démocratique.



Inclusion et développement sont ici étroitement liés dans une approche renouvelée de la ville, en particulier en direction des quartiers les plus fragiles.

Ainsi, la construction du PADD propose une double lecture : deux orientations (l'habitant et le territoire à 24 villes), et deux fils conducteurs (le dérèglement climatique et un territoire pour tous et toutes), pour construire un Plan local d'urbanisme intercommunal qui soit avant tout au service de la qualité de vie des habitants et usagers.

# I.

## Améliorer et apaiser les conditions de vie des habitantes et habitants



Pavillon-sur-Berges, 6 sente de Vigneux, Villerouge-Saint-Anne, Alexandra Iribe

**1.**

**Penser la ville par ses « vides » : des lieux et des espaces vivants, naturels, agréables et pacifiés**

**PROMOUVOIR DES ESPACES PUBLICS PARTAGÉS ET VÉCUS**



Pacifier et partager l'espace public notamment en réduisant la place de la voiture. Concevoir l'espace public comme un espace optimisé en faveur de toutes et tous.

Concevoir les espaces publics pour être mutualisables, modulables et adaptables. Aménager des places pour toutes et tous, pour des usages mixtes et évolutifs dans le temps.

Améliorer la qualité des espaces publics afin de favoriser l'animation urbaine. Prendre en compte les ambiances diurnes et nocturnes.



Valoriser la diversité des typologies d'espaces publiques en veillant à leur maillage sur le territoire, leur positionnement (centralités, polarités, espaces plus intimistes), leurs formes (linéaires comme les rues, ouvertes comme, les parcs et jardins, de

transition comme les places), leurs usages (se déplacer, se divertir, se ressourcer, se rassembler), leurs accessibilités et leurs dessertes, leurs traitements et leurs fonctions (animation, épanouissement, révélation, pacification, spécialisation). Permettre le développement de nouvelles pratiques de loisirs, d'expression artistique, etc.



Proposer des espaces récréatifs et ludiques aux enfants et aux adolescentes et adolescents, intégrés dans les espaces publics.

Encourager les pratiques nouvelles « hors les murs » dans un objectif de droit à la culture et au sport. Soutenir le développement de l'art dans la ville, la pratique libre du sport et de détente de plein air.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Intégrer les pratiques de loisirs et récréatives dans les nouveaux aménagements urbains, en complément de l'offre des équipements et du soutien portés aux associations de pratiques culturelles et sportives notamment.



Assurer l'accès à l'espace public sécurisé pour toutes et tous.



Réduire l'utilisation de la voiture. Développer, proposer, des solutions alternatives crédibles aux véhicules individuels et polluants pour notamment éviter la saturation routière et ses conséquences en termes de pollution de l'air et de nuisances sonores, de sécurité routière, de dégradation des paysages urbains, etc.

Se tourner vers les solutions de mobilité partagée comme les services d'autopartage, les aires de covoiturage afin de limiter l'autosolisme et de proposer des solutions alternatives / complémentaires.

Intégrer les enjeux des différents plans de circulations pour améliorer la circulation et le stationnement, hiérarchiser et partager la voirie pour améliorer l'organisation des déplacements de toutes et tous les usagers.



Œuvrer pour un meilleur partage de la voirie et pacifier le réseau routier via des aménagements visant à réduire la vitesse et à assurer la diversité des modes de déplacement (modes actifs, transports collectifs).

Libérer progressivement l'espace public des véhicules motorisés en organisant le stationnement (parkings et aires de livraison dédiés). Développer une politique harmonisée du stationnement payant et la création de parkings relais.

Assurer le stationnement des véhicules (voitures, vélos...) et leurs recharges au sein des entités résidentielles.



Conforter la place de la marche à pied au sein des espaces publics viaires du territoire.

## FACILITER LES DÉPLACEMENTS DE COURTE DISTANCE

Créer des itinéraires piétons continus, lisibles et sécurisés sur tout le Territoire pour proposer de réels alternatives à l'usage de la voiture.

Tenir compte du relief pour proposer le développement de l'usage du vélo et des engins de déplacements personnels motorisés à assistance électrique de type trottinettes.

Accompagner le développement des transports en communs (métro avec les lignes 7, 14, 15 et 18), tramway avec les lignes 7, 9 et 12), bus à haut niveau de services avec le TVM, les TZen 4 et 5, bus locaux de desserte, câble A, etc.) par une amélioration des espaces publics favorables aux rabattements en modes doux (piétons, vélos, etc...) vers les équipements, gares et centralités.



## METTRE EN VALEUR LES GRANDS PAYSAGES



Préserver et mettre en valeur les qualités paysagères du territoire et en particulier les paysages de vallée, coteaux, plateaux, marqueurs de l'identité du territoire.

Préserver et souligner les vues, percées visuelles, sur le grand paysage.

Enfouir les lignes à haute tension qui dégradent et césurent les paysages (notamment à Chevilly-Larue, Rungis et Thiais).

Valoriser la présence des cours d'eau et des lacs de l'Essonne en lien avec la trame bleue, renforcée par la présence de l'eau en ville au travers des bassins, étangs, noues, etc. .



Protéger et poursuivre la valorisation des parcs publics paysagers. Assurer une mise en réseau des parcs, par des liens paysagers et arborés.

Valoriser les perspectives, les cônes de vue et les espaces libres qui aèrent les villes et redonnent la lisibilité du plus grand paysage.



Valoriser la présence de la Seine, renforcer sa perméabilité avec la ville et sa multifonctionnalité (loisirs, transports, activités, environnement, fret fluvial).

## DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE



S'inscrire dans un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en priorisant les espaces naturels, agricoles et de nature en ville.

Offrir de nouveaux espaces de nature aux habitantes et habitants. Créer des espaces verts et de véritables espaces perméables. Conforter l'accès aux espaces verts (parcs, espaces naturels sensibles (ENS)).



Sanctuariser les réservoirs de biodiversité existants. Lutter contre l'érosion de la biodiversité d'une manière coordonnée, à toutes les échelles.

Faire des trames (verte, bleue, brune, noire et blanche) la colonne vertébrale du développement urbain.

Valoriser les fonctionnalités écologiques des espaces fracturés par les coupures ferroviaires, autoroutières et le boulevard périphérique parisien dans un logique de corridors permettant les continuités écologiques.



Réfléchir les aménagements dans le prolongement des espaces verts existants dans le respect de la fonction organique de la nature en ville, dans une logique d'urbanisme favorable à la santé.



Développer l'accès à l'eau (Seine, Bièvre, Yerres, Orge, lacs de l'Essonne). Réouvrir la Bièvre et valoriser les abords de l'Orge.

Renaturer les berges des principaux cours d'eau (Seine, Bièvre, Yerres, Orge) et rus traversant le territoire.



## OFFRIR DES ESPACES SUPPORTS D'OASIS URBAINES



Renforcer la présence de la nature en ville et de la biodiversité (cœur d'îlot, espace public, cours d'école, sites économiques...).



Lutter contre l'artificialisation des sols et l'imperméabilisation des jardins et espaces collectifs par des normes de pleine terre ambitieuses et adaptées au contexte urbain.

Être particulièrement vigilant dans les secteurs concernés par les phénomènes de ruissellement pluvial. Développer la pleine terre dans ces secteurs pour faire face au risque inondation par ruissellement des eaux de pluie.



Engager, lorsque cela est possible, via des projets urbains (par exemple les noues paysagères dans le quartier Paul Bert à Villeneuve-le-Roi, la transformation des cours de récréation à Paray-Vieille-Poste, etc.), la désimperméabilisation des sols.

Désimperméabiliser, végétaliser les espaces publics tout en y renforçant la présence de l'eau.

Intégrer des points d'eau dans les projets pour en faire des lieux d'oasis face au risque de canicule et phénomène d'îlots de chaleur urbains.

Imposer la récupération et l'infiltration des eaux de pluie en tenant compte des tissus urbains (à la parcelle quand cela est possible), de leur fonctionnement (échelle des îlots et des quartiers) et des contraintes des sols et sous-sols (risques d'effondrement liés aux carrières, etc.).

Promouvoir les aménagements permettant de limiter le réfléchissement du soleil dans les matériaux et une végétalisation des espaces publics permettant l'ombre.



Développer les jardins familiaux. Ponctuer le territoire de vergers publics partagés destinés à la cueillette par les habitantes et habitants.



Ne pas réimprimer sans l'autorisation écrite de l'architecte Henri Sellier - Vitreuve - Saint-Georges. © Nolwenn Auneau

# 2.

## Permettre de se loger dignement : des logements de qualité pour toutes et tous

### CONSTRUIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS DE TOUTES ET TOUS



Faire du droit à la ville et du droit aux logements un impératif : apporter une réponse massive mais ciblée aux besoins en logements (52 000 demandeurs de logements sociaux en 2019 sur le Territoire).

Assumer une production de logements diversifiés répondant aux besoins des habitantes et habitants, des salariées et salariés du Territoire.

Dans la perspective d'une croissance démographique liée en grande partie aux phénomènes endogènes (le Territoire devrait accueillir entre 159 000 et 189 000 habitants supplémentaires entre 2015 et 2035 d'après les calculs de l'Institut Paris Région due notamment à la natalité, la décohabitation, le nombre de familles monoparentales...), subvenir aux besoins de logements et permettre l'accueil de nouvelles populations.



Face à la spéculation immobilière, veiller à permettre à tous les habitants, y compris les plus modestes de se loger.

Développer une politique foncière globale permettant de lutter contre la spéculation, notamment dans les secteurs de projets urbains.

Encadrer les prix d'accession à la propriété et de loyer des logements du parc privé là où cela est possible.

Répondre à la forte demande de construction de logements sociaux dans le respect de la loi SRU et dans une logique de mixité sociale et de solidarité à l'échelle des villes et du territoire.



Assurer les parcours résidentiels complets tout au long de la vie sur le territoire.

Garantir une offre de logements diversifiée et adaptée aux multiples situations socioéconomiques des ménages.

Être vigilant à la diversité des logements du parc social (Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Social (PLS), Prêt Locatif Intermédiaire (PLI), accession sociale à la propriété...).



Accompagner et maîtriser le développement d'une offre de résidences intergénérationnelles.

Assurer une offre de logements à destination des jeunes (logements étudiants, foyers de jeunes travailleurs, logements accessibles aux jeunes actifs...).

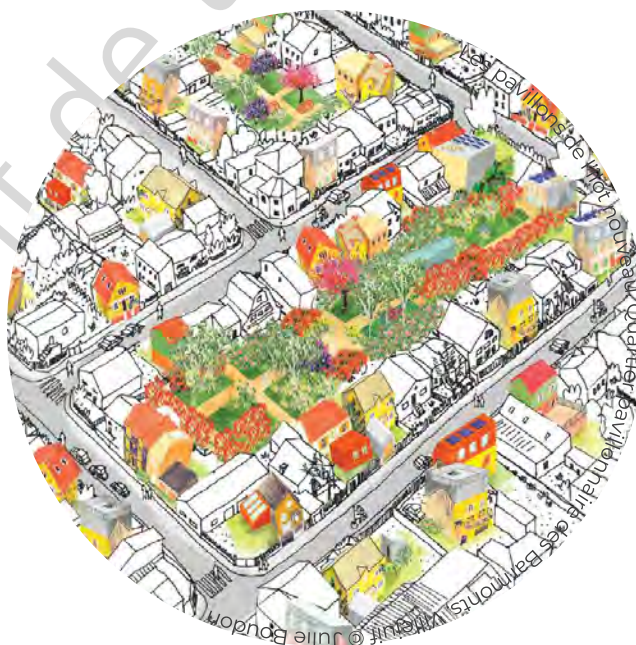
Anticiper le vieillissement de la population et permettre aux habitantes et habitants de rester sur le territoire, notamment les seniors (adaptation des logements, résidence autonomie, maisons de retraites, EHPAD).



Permettre l'accueil des gens du voyage sous toutes ces formes (terrains familiaux, aires d'accueil, aires de grand passage).

Renforcer l'offre en hébergement d'urgence pour protéger les personnes en danger, les personnes sans domicile fixe, etc.

Faire de la diversité et de la qualité du logement un atout pour l'attractivité économique du territoire, en permettant à toutes les salariées et à tous les salariés de pouvoir se loger.



### PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES D'HABITAT



Préserver les formes d'habitats pavillonnaires (représentant 71 583 unités en 2018 soit 22,3% du parc de logements et couvrant 274% du territoire en 2021), qui répondent à des besoins et aspirations des habitants, tout en permettant une évolution maîtrisée (extension, agrandissement).

Accompagner et maîtriser le développement des nouvelles formes d'habitat : co-living, colocation, habitat participatif, habitat évolutif, logements intergénérationnels etc. dans le respect des tissus urbains et des contraintes.



Réaliser des immeubles de logements dont les formes urbaines permettent à la fois de répondre aux besoins de construction tout en respectant les tissus urbains environnants (transition) et l'identité communale.

Soutenir la réalisation de constructions proposant des formes urbaines innovantes permettant de développer des logements de qualité par leur taille, leur distribution, leur composition.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Maîtriser le développement d'un hébergement hôtelier de loisirs destructeur de l'offre de logements (de type AirBnB).



Permettre et favoriser la transformation des bureaux vacants en logements dans les secteurs les moins attractifs pour le tertiaire, ou la conversion du parc tertiaire vieillissant et obsolète.

### ŒUVRER POUR LA QUALITÉ DE TOUS LES LOGEMENTS



Faciliter l'isolation thermique et phonique des logements et être particulièrement attentif en secteur de bruit.

Réduire la précarité énergétique globale des logements et améliorer leur confort, en accompagnant la mutation du bâti existant. Être particulièrement attentif aux populations les plus précaires.

Encourager la rénovation des logements existants et développer des exigences fortes sur les constructions neuves.

Favoriser l'installation d'équipements énergétiques vertueux (panneaux solaires, pompes à chaleur, géothermie...).



Faciliter l'évolution des logements (pièce en plus, étage en plus, installation d'ascenseur...) au gré des besoins des habitants, qu'ils soient liés à l'évolution de la structure familiale, ou des modes de vie (télétravail).

Prendre en compte les normes liées aux situations de handicap.



Favoriser la réhabilitation du parc de logements anciens et dégradés.



Lutter contre l'habitat dégradé, indigne, et les divisions pavillonnaires de moindre qualité. Traiter les différents cas de figure de manière à garantir un logement de qualité pour tous.

Accompagner le renouvellement et la modernisation des logements potentiellement insalubres dans les secteurs contraints (Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI), Plan d'Exposition au Bruit (PEB)).

Accompagner les copropriétés dégradées vers une stratégie de rénovation durable.



Promouvoir la réalisation de logements de qualité (taille, distribution, composition, etc.) et donnant accès dans la mesure du possible à un espace extérieur (jardin, balcon, terrasse), en lien avec les aspirations révélées par la crise sanitaire.

Définir un droit et un devoir à la pleine terre et au végétal aussi bien pour les secteurs pavillonnaires que les secteurs d'habitat collectif.

Valoriser par le haut les chartes communales visant la qualité de la construction et de rénovation du bâti, notamment sur le plan de l'architecture et de l'innovation.



Nager le paysage, Pont amraduc d'Arcueil, Valentine Rouillon

# 3.

## Favoriser la ville des proximités : le vivre ensemble et la réponse à la diversité des besoins

### FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE



Maintenir la qualité et la diversité des équipements et services publics afin de conforter l'attractivité du territoire et de répondre au mieux aux besoins des habitantes et habitants.



Renforcer, améliorer l'offre en équipements de proximité (scolaire, petite enfance, sport, culture, social, administratif, etc.) pour garantir l'accès au service public partout et en tous points du territoire, assurer la cohésion sociale de proximité, permettre l'accès à l'art et aux nouvelles pratiques culturelles et sportives pour toutes et pour tous.



Assurer la complémentarité des échelles et veiller à une répartition équilibrée des équipements sur le territoire dans une logique de proximité et de mise en réseau.



Réhabiliter des équipements en adéquation avec les besoins, en faveur du bien vivre.



Assurer et faciliter l'accessibilité des grands équipements (santé, culture, sport, etc.) à l'ensemble de la population.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Accompagner le développement des nouvelles pratiques via des équipements mutualisables, modulables, adaptables et partagés.

Proposer des lieux de vie évolutifs, intergénérationnels et inclusifs pour rompre l'isolement, favoriser le lien social et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Développer les salles associatives, communes, notamment en pied d'immeuble pour faciliter le vivre ensemble, les liens intergénérationnels et la mixité des genres.



Accompagner le vieillissement de la population. Renforcer les liens intergénérationnels et développer des services en direction des seniors, rompre l'isolement des personnes âgées.



Accélérer la couverture numérique en très haut débit et de télécommunication de l'ensemble du territoire, lutter contre les zones blanches, et développer l'accès au réseau haut débit pour réduire la fracture numérique.

Lutter contre l'exclusion et la fracture numérique, s'engager pour l'inclusion numérique, en proposant par exemple des lieux d'accompagnement (équipements publics, « internet citoyen ») des habitants à l'usage du numérique.



Assurer un développement harmonieux du territoire évitant ainsi une ville à deux vitesses, avec des territoires attractifs d'un côté, et de l'autre des territoires relégués, notamment au travers des 60 projets d'aménagement urbain portés par Grand-Orly Seine Bièvre, les opérations de revitalisation des centres-villes et centres historiques, etc..

Poursuivre le renouvellement urbain dans les quartiers cumulant dysfonctionnement urbain et fragilités sociales, au travers des 11 Nouveaux Projets de Rénovation Urbaine (NPRU) couvrant 8 villes du territoire et les 8 contrats de ville couvrant 18 communes et 34 quartiers de veille active.

Porter des objectifs forts en matière de diversification de l'habitat, de développement de la mixité fonctionnelle, mais aussi de qualité environnementale, de numérique et d'emploi, au sein de ces opérations de renouvellement et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



## GARANTIR LE DROIT À LA SANTÉ, LE DROIT À LA PROXIMITÉ



Favoriser l'animation des cœurs de ville et leur dynamisme commercial en renforçant leur mixité fonctionnelle. Conforter et développer l'offre commerciale dans les cœurs de ville.

Conforter l'armature commerciale existante autour d'axes et de centralités.

Maintenir, voire régénérer le commerce de proximité et améliorer l'accessibilité des polarités commerciales de quartier en modes actifs (marche, vélo).



S'inscrire dans la logique de la ville du quart d'heure en développant la mixité fonctionnelle des polarités urbaines.

Assurer l'équilibre entre les différentes fonctions urbaines (activité, habitat, aménités urbaines, etc.), les interconnecter et intensifier les espaces urbanisés le long des axes structurants requalifiés et à proximité des gares,

Promouvoir une complémentarité dans les polarités existantes de manière à maintenir un équilibre entre les différentes échelle de vie : celle du quartier, de la commune, de l'intercommunalité, de la métropole.



Assurer un accès aux soins pour tous et lutter contre la désertification médicale.

Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité (médecine générale et spécialités) et développer le maillage en équipements de santé de proximité.

Encourager les projets de médecine de proximité et engager une réflexion à l'échelle locale et territoriale d'implantation de maisons de santé.



Retisser du lien entre les exploitations agricoles et les riverains, le milieu urbain, en encourageant de nouvelles formes d'agriculture innovantes intégrés dans la ville. Valoriser et créer de nouvelles fermes urbaines.

Se positionner en pilote sur les circuits courts et la résilience alimentaire de la Métropole, notamment en lien avec les équipements existants (MIN de Rungis) et à venir (Cité de la Gastronomie).



Maintenir et développer les grands sites hospitaliers.

Garantir l'accès aux grands sites hospitaliers et aux soins de premiers recours.

## PROMOUVOIR UN TERRITOIRE LUDIQUE ET CREATIF



Garantir un droit à la culture et à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire et dans une logique de polycentrisme.

Conforter et développer la ville de loisirs, d'activités ludiques, sportive et de détente de plein air intergénérationnel et dégenré.

Préserver et développer encore la diversité d'équipements sportifs et culturels dans une logique de réponse aux différents besoins en activités culturelles et sportives de la population. Pérenniser cette diversité et la proximité de ces équipements.

Encourager l'urbanisme transitoire, terrain de jeu potentiel pour de nouveaux usages, notamment de culture et de loisirs, mais aussi de développement économiques et d'emplois (création d'entreprises, actions associatives, etc.), notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de ville et les secteurs de renouvellement urbain.



Faire de la protection du patrimoine bâti et naturel une priorité par rapport à l'acte de construire.

Protéger les éléments bâti et/ou urbain dans une vision dynamique du patrimoine.

Valoriser le patrimoine bâti et naturel afin de mettre en avant les identités du territoire et de permettre à sa population d'y avoir accès.

Mettre en valeur les cœurs de ville et préserver les qualités patrimoniales des tissus pavillonnaires.



Valoriser les éléments remarquables de la mémoire du territoire (aqueducs, activités des bords de Bièvre ou de Seine, passé industriel et cheminot).

Mettre en valeur le patrimoine commun, développer et partager des itinéraires thématiques : le patrimoine historique, industriel, culturel, artistique, etc.



Valoriser les nombreux atouts dans le domaine des loisirs (patrimoine historique, culturel et urbain, espaces naturels remarquables, possibilités d'activités sportives de plein air et nautiques) et permettre l'accès à tous aux loisirs.

Affirmer la vocation de loisirs de la Seine et de ses abords sans obérer le développement du fret fluvial et la sécurisation des usages. Valoriser la présence du fleuve pour ses habitantes et habitants grâce à une pratique retrouvée des activités nautiques et de loisirs.



## Quel avenir pour notre territoire ?



Encourager le développement d'une offre touristique alternative qui permettrait de créer un nouveau domaine d'activités sur le territoire.

Proposer une offre touristique sur le territoire en valorisant les paysages, le patrimoine, l'art, la culture, le sport, la nature.

Profiter de la proximité de Paris pour développer l'offre hôtelière, en particulier à proximité des lieux d'intérêt du Territoire, en complémentarité de l'offre existante. Inciter les touristes à rester et à découvrir le Territoire.



Soutenir la réalisation de grands projets « marqueurs » du territoire : Cité de la gastronomie Paris-Rungis à Chevilly-Larue et Halle des Trésors gastronomiques à Rungis, Scène Digitale à Thiais.

Capitaliser sur les grands équipements du territoire (MIN, Cité de la gastronomie, IGR-Campus Grand Parc, aéroport, etc.) pour développer le tourisme d'affaire.



Document

# II.

## Anticiper et adapter le territoire de demain





Au fil de la Seine Amont - Méandres de la Seine, Ophélie Quesnel

# 1.

## Soutenir un développement urbain équilibré : un urbanisme maîtrisé et des projets vertueux

### DEVELOPPER UN URBANISME ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX



Porter un développement urbain permettant de répondre aux besoins et évolutions démographiques propres au territoire et se positionner comme un territoire ouvert et accueillant.

Porter une densification intelligente et ciblée. Concentrer le développement urbain dans les secteurs qui présentent déjà une certaine forme de densité, qui accueillent des aménités (services, commerces, transports, espaces verts, etc.), ainsi que sur des sites mutables et à requalifier : quartiers gare, axes structurants, grandes opérations d'aménagement et de renouvellement urbain.



Permettre, via ces secteurs ciblés, de répondre à la diversité des besoins (logements, services, commerces, etc.) dans une logique de complémentarité avec les polarités existantes et de mixité fonctionnelle.

Poursuivre le renouvellement urbain qu'il s'agisse de rénovations de quartiers grands ensembles ou d'habitat insalubre, dégradé, mais aussi d'interventions plus fines sur certains secteurs dans le respect de la trame des tissus urbains.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Maitriser le rythme du développement urbain dans le temps, notamment en prenant en compte les calendriers de réalisation des grandes infrastructures de transports collectifs.



Travailler la densité par la qualité des formes urbaines et son insertion paysagère et environnementale.

Être vigilant à l'insertion des projets urbains dans les différents tissus urbains qui les entourent. Développer des projets qui permettent la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine.

Garantir une transition douce et harmonieuse entre les secteurs de développement urbain et les quartiers environnants.



Maitriser l'évolution des tissus pavillonnaire de manière à permettre une évolution douce de ces secteurs tout en préservant leurs caractéristiques qui participent de l'identité des communes et de l'équilibre urbain du territoire.

Permettre une forme de densification mesurée de certains secteurs et s'assurer que cela s'accompagne d'une rénovation et d'une amélioration des performances énergétiques du bâti ou encore de la désimperméabilisation des sols.

## AFFIRMER UNE VILLE MIXTE, VIVANTE ET DYNAMIQUE



Promouvoir une ville vivante et dynamique ce qui passe par une mixité fonctionnelle affirmée.

Faire des nouveaux quartiers des lieux de vie en proposant une programmation urbaine mixte et laissant de la place à la nature.



Préserver l'activité et l'emploi en ville, équilibrer le taux d'emploi (viser un ratio 1/1) avec un objectif d'homogénéisation au niveau local et territorial.

Garantir des opérations équilibrées en matière de programmation dédiée aux activités par rapport à celle dédiée aux logements. Préserver voire augmenter la part de la programmation dédiée aux activités productives, notamment à proximité des gares, dans une logique de réduction des déplacements domicile-travail.

Favoriser les activités économiques, productives et logistiques le long des axes routiers principaux, des voies de chemin de fer et de la Seine, dans le respect des milieux écologiques, des paysages, des tissus urbains existant, et dans une approche plus favorable à la multimodalité.



Conserver l'activité de quartier et soutenir le développement de petites activités dans le tissu existant en veillant à l'adéquation des fonctions pour limiter les conflits d'usage et à leur insertion urbaine.

Développer des rez-de-chaussée actifs, vivants et de qualité (commerces, services, artisanat, équipements en pied d'immeuble), intégrant la gestion des flux logistiques de chargement et de déchargement.

Anticiper le besoin de réserves foncières pour s'adapter aux évolutions démographiques et répondre aux besoins. Développer l'offre d'équipements, de services, de commerces, en adéquation avec l'évolution de la population.





Concilier développement et nature en ville. Cibler la densification de manière à préserver, voir créer, des espaces verts, perméables.

Privilégier une reconstruction de la ville sur elle-même permettant ainsi de préserver les espaces naturels ou agricoles. Préserver les dernières terres agricoles du territoire.

Végétaliser les opérations d'aménagement, offrir de nouveaux supports de biodiversité, de respiration, d'îlots de fraîcheurs, etc.



Réduire à son minimum l'empreinte écologique globale du développement urbain. Développer une ville mixte, du quart d'heure, permettant de réduire les déplacements pendulaires.

Encourager la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre comme variable principale dans la définition de l'urbanisme et la mise en œuvre de tous projets et activités.

Développer les énergies renouvelables qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## PENSER L'URBANISME AU PRISME DE LA SANTÉ



Assurer le maintien et la complémentarité de l'offre de santé sur tout le territoire pour lutter contre la désertification médicale et assurer à toutes et tous un égal accès à l'offre de soin.

Mettre en réseau les équipements de santé entre les grands hôpitaux, les cliniques privées, les centres de santé et de soins et la médecine de ville.

Avoir une approche systémique de la santé entre recherche, soins et activités productives en s'appuyant sur les filières existantes (Vallée scientifique de la Bièvre, Silver Valley, etc.).

Mettre la prévention à la santé environnementale au cœur des politiques publiques : accès aux espaces de nature, pratique du sport et de la culture, inclusion sociale, qualité de l'habitat, pratiques vertueuses de mobilité, etc.



Intégrer la gestion des risques naturels dans le développement urbain et acquérir la culture du risque.

Réduire la vulnérabilité du territoire aux différents risques recensés, expérimenter différentes solutions pour améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du territoire et se positionner comme un territoire pilote sur la question de la résilience.

Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'intégration du risque dans les opérations d'aménagement (études de sol, prescriptions programmatiques, phytoremédiation, etc.).

Chercher à réduire, dans la mesure du possible, les risques et pollutions à la source.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Lutter contre la contamination des eaux, des milieux et des sols. Moderniser les réseaux d'assainissements, éviter le déversement des eaux usées et viser le zéro rejet.



Réduire les risques technologiques avec le départ des dépôts pétroliers de Vitry-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi.

Veiller à l'éloignement des antennes relais des lieux d'accueil de publics fragiles (crèches, écoles...).



Penser un urbanisme qui ne crée pas de nouvelles nuisances et, au contraire, agir pour réduire l'exposition des habitants aux nuisances dégradant le cadre de vie.

Limiter l'exposition des habitants aux nuisances générées par les grandes infrastructures de transport.

Anticiper, prendre en compte et réduire la pollution des sols dans le cadre des opérations d'aménagement et de construction.

## PORTER DES PROJETS AMBITIEUX ET DURABLES



Accompagner les projets urbains, dans leur diversité (d'échelle locale ou d'ampleur métropolitaine / de développement ou de renouvellement, etc.) avec l'objectif d'apporter des réponses concrètes aux problématiques de logements, de cadre de vie, de patrimoine bâti et naturel, de mobilité, d'emploi.



Viser en priorité la sobriété énergétique en développant des exigences fortes et ambitieuses sur les constructions neuves (public, résidentiel, tertiaire, industriel).

Inscrire les projets dans une stratégie globale de transition énergétique reposant sur les principes d'efficacité énergétique, de sobriété et de développement des énergies renouvelables.

Valoriser les toits d'immeubles, certains espaces publics, les parkings, pour développer les énergies renouvelables (boucles locales solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation) et la nature en ville.



Réserver du foncier pour des lieux de production et de distribution énergétique (hydrogène, biogaz, etc.) dans le respect des tissus urbains et en soignant leur intégration à ces derniers.

Construire des bâtiments évolutifs et réversibles pour augmenter leur durée de vie. Réutiliser les matériaux de déconstruction, utiliser des matériaux naturels, à faibles impacts environnementaux, géo et biosourcés.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Poursuivre le développement de l'important réseau de chaleur qui permet d'accroître la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique des réseaux.

S'appuyer sur le potentiel thermique et les sources d'incinération de déchets présent sur le territoire pour développer ce réseau de chaleur.

Agir pour la réduction des déchets à la source et devenir exemplaire en matière de tri et de valorisation des déchets effectivement produits (valorisation des biodéchets).

Anticiper les besoins en déchetteries, recycleries et ressourceries et travailler à leur maillage et leur insertion dans le tissu urbain.



Mettre la préservation de la ressource en eau au cœur des démarches de construction ou d'aménagement pour tendre à la réduction de la consommation d'eau, leur récupération, le recyclage d'une partie des eaux (eaux des piscines, des bassins, etc.).

Document de travail



Potentiel latent, Quartier Ivry - Port, Ivry-sur-Seine, Julie Eymery

2.

## Porter une programmation économique productive, attractive et durable : des savoir-faire locaux aux filières économiques stratégiques

### MAINTENIR UN TISSU ÉCONOMIQUE, PRODUCTIF ET INDUSTRIEL DYNAMIQUE, DIVERSIFIÉ ET RESPONSABLE



Maintenir une économie dynamique, diversifiée et ancrée, inclusive et pourvoyeuse d'emplois pour les habitantes et les habitants, mais aussi porteuse d'identité territoriale.

Conserver le tissu d'activités productives et artisanales (construction, transports, logistique, maintenance aéronautique, industrie automobile, chimique, pharmaceutique, etc.) permettant le maintien de l'industrie et la réindustrialisation du territoire.

Accompagner la transformation des activités productives en réponse aux enjeux écologiques énergétiques et climatiques.



Assurer l'implantation d'activités productives participant aux écosystèmes économiques locaux que ce soit en réservant du foncier spécifique ou via l'émergence d'une nouvelle industrie intégrée au tissu urbain et inscrite dans une démarche de transition écologique.

Conforter et soutenir les activités économiques existantes et répondre aux besoins des entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire.



## Quel avenir pour notre territoire ?



Accueillir et accompagner les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) pour conserver le tissu économique local et soutenir sa transition écologique.



Apporter une réponse aux besoins des entreprises souhaitant se maintenir en zone urbaine dense, en développant la Maîtrise d'Oeuvre de Développement Urbain et Economique (MODUE) et en accompagnant la relocalisation d'entreprises endogènes impactées par les opérations d'aménagement (Ivry Confluence, Ardoines, SENIA, etc.) et en proposant des solutions alternatives d'hébergement d'activités comme les tiers-lieux.

Proposer du foncier économique en milieu urbain dense et à proximité de pôles de transports et agir en faveur du cadre de vie et de l'environnement de l'entreprise (notamment aménités, accessibilité, services).

Innover dès les programmations économiques en milieu dense en proposant de nouvelles formes d'immobilier productif et en inventant de nouveaux modèles économiques.



Accompagner et développer les activités économiques et l'entrepreneuriat de qualité notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Anticiper les nouveaux usages commerciaux et réfléchir au devenir, au dynamisme et à la complémentarité des centres commerciaux du territoire.

Prévoir l'adaptabilité des locaux et centres commerciaux dans le temps.



Encourager la mixité et le rapprochement logements / emplois, tout en veillant à ne pas générer de conflits d'usage et problèmes de cohabitation.

Assurer l'accessibilité générale en tous modes aux pôles d'emplois.

Agir pour le déploiement d'un réseau très haut débit, condition pour la réussite du développement économique et l'emploi



## ACCUEILLIR DES EMPLOIS, DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION



Équilibrer le taux d'emploi, tendre vers un ratio 1 actif / 1 emploi (contre 0,8 actuellement) en visant la création de 50 000 emplois et une homogénéisation au niveau local et territorial.

Répondre aux besoins des habitantes et des habitants en termes d'emplois (niveau de qualification, compétences).

Accompagner la mutation des emplois et les reconversions vers les métiers porteurs, notamment ceux de la transition énergétique et écologique.

Soutenir prioritairement le développement d'emplois non délocalisables, en lien avec les qualifications des habitants, les entreprises et les associations.

Lutter contre le chômage en assurant un égal accès à l'emploi sur tout le territoire, pour toutes et tous.

Veiller à l'adéquation emplois proposés / formations de la population pour répondre à l'enjeu de l'accès à l'emploi par les habitants du territoire. Maintenir sur le territoire des emplois répondant au niveau de qualification des habitants.

Anticiper les besoins nouveaux en formation liés aux mutations, notamment vers le numérique, des salariés de certains secteurs (bâtiment...).



Combiner le développement économique, les grands projets, et les parcours d'insertion (exemple des contrats d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi).



Développer l'enseignement supérieur et les filières de formation professionnelles (capital formation / recherche / entreprises).

Développer les formations pour répondre aux difficultés de recrutement par certaines entreprises du territoire connaissant des besoins importants de recrutement (santé/silver économie, transports, agro-alimentaire, numérique, etc.).



S'inscrire dans une dynamique de campus urbain, de mise en réseau et d'intégration dans la ville des établissements et écosystèmes de recherche et développement. Faire interagir les activités pour assurer l'émulation et la créativité.



Anticiper l'évolution de l'activité, de l'emploi, et notamment dans le secteur tertiaire. Constituer une offre cohérente et faciliter les parcours résidentiels des entreprises et évolutions des formes de travail.

Créer de nouveaux locaux d'activités adaptés, mutualisables et évolutifs pour éviter l'obsolescence.

Rénover les unités existantes pour limiter les démolitions et leurs coûts environnementaux.

Prévoir des espaces mutualisés, alternatifs et de travail partagés (tiers lieux, coworking, cantine, salles de sport et de réunions, etc.) en favorisant leur essor et leur maillage sur le territoire et en accompagnant leur évolution (forme, offre de services, etc.) pour compenser les difficultés de mobilité professionnelle.



Œuvrer pour des projets de développement économique vertueux en termes d'espaces verts, d'espaces perméables, d'espaces en eau, participant à la nature en ville, accessibles aux salariées et aux salariés, mais aussi aux habitantes et aux habitants.

## DEVELOPPER DES FILIERES STRATEGIQUES, PROMOUVOIR L'INNOVATION ET L'ESS



Poursuivre l'objectif d'exemplarité sur les enjeux de la transition énergétique en mettant l'accent sur des domaines d'activités stratégiques permettant la diffusion de l'innovation.



Valoriser les atouts nombreux sur le territoire autour des domaines d'activités stratégiques : santé et recherche (Cancer Campus, Silver Innov, etc.), agroalimentaire (MIN, Cité de la Gastronomie), ville durable (clusters Eau-Milieu-Sols, Polymeris, Matériaupôle, etc.), le digital et le numérique (Cap Digital, Systématique, etc.). Mettre en réseau les acteurs, accroître les écosystèmes innovants.

Renforcer les filières stratégique du territoire en complétant les chaînes de valeur par la prospection et l'accueil de nouvelles activités économiques non présentes sur le territoire.

Valoriser les grandes infrastructures de santé, et notamment le pôle de santé du Nord du territoire, pour faire émerger des projets innovants en lien avec les filières d'excellence (Silver Innov, Cancer Campus...).

Créer une continuité économique avec les différents pôles économiques voisins du Territoire, dont celui de Paris-Saclay, Paris Rive Gauche, Evry, plaine centrale.

Soutenir la réalisation du Contrat d'Intérêt National (CIN) Vallée Scientifique de la Bièvre.

Capitaliser sur les atouts du territoire (présence de pôles de compétitivité : Medicen, Cap Digital, Polyméris, etc. et de clusters) et entrer dans une logique vertueuse de renforcement de l'innovation.



S'inscrire dans une dynamique de campus urbains (Cachan, Chéroux, etc.), c'est-à-dire de mise en réseau et d'intégration dans la ville des établissements et des écosystèmes de la recherche et développement.



Augmenter le potentiel d'attractivité du territoire au travers de l'excellence du numérique et encourager le développement des entreprises de ce secteur sur le territoire. Accompagner la formation des habitants du territoire aux métiers actuels et à venir du numérique, que ce soit de haute qualification ou non.

Veiller à la cohérence de l'implantation des datacenters pour éviter leur vulnérabilité aux risques et récupérer la chaleur dégagée (« chaleur fatale ») au profit des fonctions urbaines voisines dans un logique d'écologie industrielle territoriale.

Impulser et soutenir les projets d'Économie Sociale et Solidaire (ESS), inclusifs et durables, qui participent à la fois au développement économique du territoire et au déploiement d'une offre de services accessibles au plus grand nombre.

## Quel avenir pour notre territoire ?



S'appuyer sur certaines filières porteuses en termes de création d'emplois, de valeurs sociales et solidaires et de transformation de l'économie innovante (numérique, culture, action sociale, sport, économie circulaire, agriculture urbaine) pour développer des projets d'ESS dans des secteurs d'activités à fort potentiel.

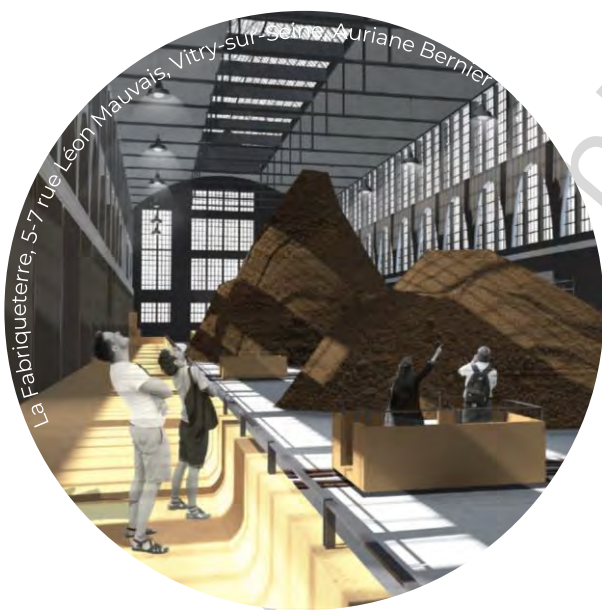
Appuyer les structures de l'ESS dans leurs démarches de transition écologique en soutenant la structuration de filières à potentiel de développement (économie circulaire /réemploi (jouets, textile, BTP...), alimentation et agriculture urbaine, biodéchets, mobilité durable...).



Contribuer au développement d'une offre de locaux adaptés aux structures de l'ESS ainsi que la création d'espaces partagés (de type tiers-lieux) propices aux développement de projets coopératifs, innovants, ouverts sur la ville et ses habitantes et habitants.

Développer des lieux de type ressourceries dans une démarche d'économie circulaire.

S'appuyer sur les atouts du territoire (tissu industriel encore actif, réseau de recycleries et d'acteurs de l'ESS, projets d'aménagement leviers d'innovation, cluster Matériaupôle (sciences et génie des matériaux)) pour devenir un territoire pilote et ambitieux en matière d'économie circulaire.



**VALORISER LES  
SPÉCIFICITÉS  
ET MARQUEURS DU  
TERRITOIRE POUR EN  
ASSURER SON  
ATTRACTIVITÉ**



Valoriser le pôle d'emplois majeur d'Orly et poursuivre le développement de cet atout pour le territoire productif et innovant de Grand Orly Seine Bièvre.

Soutenir le Projet partenarial d'aménagement (PPA) Grand Orly et les grands projets qui y sont liés (GPE, gare TGV, Cité de la gastronomie, etc.).

Inscrire territorialement le dynamisme économique du pôle en soutenant un développement économique diversifié et des emplois. Soutenir l'implantation des activités au plus près des habitants, une amélioration de l'accès des emplois et des services du pôle aux populations locales, ou encore le développement d'une offre de formation et d'apprentissage accrue et diversifiée.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Développer une offre hôtelière diversifiée au plus près des besoins liées au pôle d'Orly et en accompagnement des filières économiques voisines.

Veiller à ce que les développements du pôle d'Orly ne soient pas sources de nouvelles nuisances et contribuent, au contraire, à l'amélioration des conditions de vie des populations existantes les plus exposées.



Développer un ancrage territorial fort du MIN, avec la création de services et d'aménités à destination des habitants et non plus uniquement des professionnels.



Poursuivre l'engagement dans une stratégie de mutation des sites logistiques pour les transformer en espaces économiques plus durables, innovants, mieux organisés et intégrés, dans le tissu urbain existant.

Valoriser la logistique, potentiel de développement local de proximité pourvoyeuse d'emplois, et faire en sorte que cette filière participe au développement économique du territoire.

Anticiper les conséquences liées au développement de la logistique, notamment en termes de capacités des axes ou capacité de desserte par différents modes et intégrer les flux logistiques dans la définition de la capacité de ses axes (à créer ou à rénover).

Favoriser et viabiliser le report modal des flux logistiques massifiés vers le fer et le fleuve. Encourager la mutualisation des flux afin de réduire ou optimiser ceux-ci.

Favoriser la décarbonation de la flotte des véhicules logistiques (électricité, biogaz, hydrogène, etc.) et le recours à la cyclologie pour les livraisons du dernier kilomètre, en lien avec le renforcement du maillage cyclable du territoire.

Assurer une hiérarchisation des espaces de logistiques afin d'assurer le maillage et la continuité du service en fonction des quartiers et des secteurs géographiques (des grandes plateformes au "dernier kilomètre").



Valoriser, dès que cela fait sens, les activités liées aux services urbains d'ampleur métropolitains pour l'innovation qui y est développée, tout en étant attentif à leur meilleure intégration à leur gestion logistique et à la réduction des nuisances.

Soutenir le CIN Villeneuve Triage afin de relancer le développement d'activités économiques liées au fer sur le site, mais aussi de valoriser le patrimoine naturel et paysager des berges de Seine et du Parc Interdépartemental des Sports ou encore de renforcer la résilience du quartier au risque inondation.

Accompagner le CIN des Ardoines dans la mutation urbaine de ce secteur.





Station Champêtre, Terres agricoles, nord de Morangis, DJ18, Chloé Coudray

# 3.

## Faciliter et renforcer les mobilités : un maillage de transports en commun en développement et des coupures urbaines à résorber

### CONNECTER LE TERRITOIRE : LES GRANDES INFRASTRUCTURES



Améliorer et compléter le maillage du réseau de transports en commun lourd.

Soutenir la finalisation des travaux du barreau Massy-Valenton et porter la réalisation d'une gare TGV à Pont de Rungis, intégrée dans le fonctionnement du nouveau quartier.

Définir un projet d'intermodalité air/fer complet venant à l'appui d'un hub de transports sur le Territoire, tant pour les personnes que pour les marchandises.

Faciliter les travaux de modernisation des lignes RER dans un objectif d'amélioration et d'optimisation du réseau de transport lourd existant.



Accompagner les nombreux projets qu'il s'agisse de l'arrivée de nouvelles lignes structurantes (lignes 15 et 18 du Grand Paris Express (GPE), T12) ou du prolongement de lignes existantes ou en cours de réalisation (ligne de métro 14, prolongation du T7, etc.).

Soutenir le prolongement de la ligne 10 du métro (vers Ivry Gambetta, puis Vitry-sur-Seine pour se mailler à la ligne 15 du GPE), du T9 (vers Orly aéroport) et le tramway Sucy-Orly.

Soutenir la création d'une gare supplémentaire terminus de la ligne 14 du métro GPE à Morangis associée à la réalisation d'un parking de rabattement.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Porter le prolongement de la ligne 18 du GPE vers l'Est avec un maillage au réseau RER C et D afin d'améliorer l'accessibilité du pôle d'Orly et permettre sa mise en relation avec les pôles économiques du Plateau de Saclay et du secteur de Massy.

Pérenniser Orlyval comme un véritable transport en commun permettant une amélioration de la desserte du Territoire notamment depuis Anthony et le territoire voisin de Grand Paris Vallée Sud.

Accompagner ce développement de transports et la création de nouvelles gares en y associant une intermodalité efficace avec divers autres modes de déplacements (bus, vélo, etc.) pour que ces différents projets profitent au plus grand nombre.



Porter des projets innovants et ambitieux à l'image de la ligne Senia-Orly, projets de bus TZen, projet de téléphérique (câble A), et valoriser le rôle que peut avoir la Seine en saisissant les opportunités de transport fluvial.



Œuvrer pour améliorer l'accès en transport en commun des grands sites d'attractivité du territoire (aéroport, MIN, etc.) de manière à limiter au maximum les nuisances qu'ils engendrent liées au trafic routier.



Renforcer les liens au sein du territoire par la création de mailles ou porosités aux échelles locales, intercommunales, départementales et métropolitaines.

Compléter le maillage du réseau viaire structurant (voie desserte Triage, contournements de l'aéroport, ponts et passerelles sur la Seine, etc.).

Moderniser et faire évoluer la trame viaire en étant attentif à la question de la hiérarchisation et en intégrant les enjeux de la réduction de la place de voiture au profit d'un meilleur partage de l'espace public vers les modes actifs et les transports collectifs, et les enjeux de la transition écologique et de la révolution numérique. Être notamment particulièrement attentif au devenir de l'A86 sur le territoire et anticiper son futur rôle.

Favoriser l'évolution des grandes infrastructures routières (autoroute, boulevard périphérique, RN, RD) notamment pour un meilleur partage de l'espace (voies dédiées aux bus par exemple, verdissement et franchissement du périphérique, etc.) en anticipant le report et le rôle de chaque axe (A86 notamment).



## MAILLER LE TERRITOIRE : RÉSEAUX DE BUS ET CYCLABLE



Accompagner le développement urbain par le développement des transports en commun et déplacements alternatifs (covoiturage, marche, vélo, etc.) et favoriser l'accès à l'ensemble des services de mobilité urbaine de manière simplifiée.

Offrir les conditions de rabattement tous modes satisfaisantes, dans une logique d'itinéraires et de complémentarités, notamment pour les habitants des communes ou quartiers n'ayant pas accès à des lignes de transports en commun structurantes.

Adapter et renforcer le maillage du réseau bus dans une logique de desserte fine du territoire répondant au mieux aux besoins des habitants et actifs. Faire de ce réseau une alternative crédible à la voiture.

Accompagner les projets permettant d'améliorer le maillage de transports en commun de proximité : le TZen4, le TZen5, le prolongement du bus 393.

Tisser des liens au sein du territoire mais aussi avec les polarités voisines, dont Grand Paris Vallée Sud, Paris-Saclay, Evry, Grand Paris Sud Est Avenir (Créteil, Bonneuil) et Paris Est Marne et Bois).

Soutenir le Transport en Commun en Site Propre de Juvisy-Évry, ainsi que celui sur la RD445 à Viry-Chatillon.



Encourager la pratique du vélo en développant un maillage fin de pistes cyclables sécurisées. Prévoir des aménagements cyclables continus et des ouvrages de franchissements.

S'inscrire dans les schémas et les plans vélos régionaux (RER V), métropolitain, départementaux (SDIC) dans une logique de maillage inter et extra territorial.

Accompagner ce réseau cyclable par une offre de stationnement largement dimensionnée et sécurisée et de services dédiés (habitat, travail, commerces, équipements, gares, espace public, entretien et réparation, recharge, etc.) et innovants (vélo-école, etc.)).



## ATTENUER LES COUPURES URBAINES : COUTURE URBAINE ET FRANCHISSEMENTS



Créer des liens entre quartiers et accélérer le désenclavement des quartiers isolés.



Travailler à la réduction des coupures urbaines, et notamment celles liées à la Seine et aux infrastructures de transports.

Recoudre les coupures urbaines générées par les lignes ferroviaires et les réseaux viaires par la réalisation de franchissements, prioritairement dédiés à la marche, aux vélos et aux transports en commun, tout en préservant les connexions rail/route et fleuve/route dans les secteurs identifiés pour les reports modaux sur le fleuve ou le fer, et les connectivités des sites inter et multimodaux.

Soutenir et accompagner le projet de liaison en télécabine (câble A) qui permettra de nombreux franchissements (plateforme de fret, ligne à grande vitesse, N6, N406, etc.) et de désenclaver plusieurs quartiers.



Réduire, dans la mesure du possible, les coupures urbaines générées par les grandes emprises foncières (aéroport, activités économiques, équipements...) dans le respect de leur fonctionnement.

Ouvrir ces emprises lorsque cela est possible (Campus Grand Parc, Campus Cachan, Campus Chérioux), ou, à défaut, permettre l'achèvement ou l'amélioration des contournements ou franchissements.

Réaliser la voie de désenclavement du Triage de Villeneuve-Saint-Georges, en connexion avec la RN406 et le port de Bonneuil.



Réduire la coupure générée par l'aéroport Paris-Orly par la finalisation des voies de contournement au nord (secteur des Avennaises) et au sud (déviation de Paray-Vieille-Poste), mais aussi en œuvrant pour que ce site communique mieux avec l'espace urbain qui l'accueille (tunnel N7/RD7 pour piétons et vélos).



Améliorer l'intégration des grands équipements concourant au fonctionnement de la métropole (aéroport, MIN, plateforme Sogaris, centre commercial régional, cimetière parisien, usines des eaux, station d'épuration, usines d'incinération des déchets...) : continuités piétons/vélos, désimperméabilisation et gestion des eaux de pluie, espaces de nature pour réduire la vulnérabilité au risque inondation par ruissellement et au phénomène d'îlot de chaleur, corridors écologiques, production d'énergies renouvelables, etc.



# Conclusion

## UN PROJET DE TERRITOIRE QUI INTÈGRE PLEINEMENT LA PRÉSERVATION DES SOLS



Conformément à l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Entre 2012 et 2021, ce sont près de 25 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers qui ont été consommés soit 3,35% de leur surface initiale.

Le PLUi, à travers le projet décliné au sein de ce PADD, doit permettre d'inscrire le Territoire dans une démarche de protection forte des espaces agricoles et naturels.

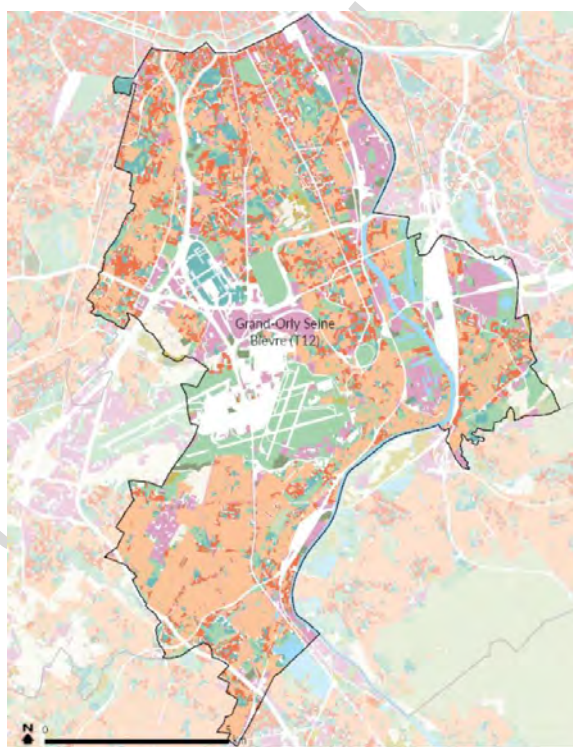
Aussi, l'objectif fixé est de tendre vers une consommation nulle (zéro consommation) de ces espaces dans les années à venir.



Au delà de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, le Territoire de Grand-Orly Seine Bièvre ambitionne de prendre en compte de manière volontariste l'enjeu plus global de l'artificialisation des sols.

Le projet s'inscrit pleinement dans l'objectif de zéro artificialisation nette des sols (ZAN) inscrit dans la loi Climat et résilience.

Aussi, l'ambition sera de tendre vers un ratio positif en matière de désimperméabilisation et renaturation des sols, l'objectif étant que les projets à venir permettent au final de renaturer ou désimperméabiliser davantage de surfaces que celles qui seront imperméabilisées.



© INSTITUT PARIS REGION 2021  
Sources: Mos 2012, 2017, 2021, L'Institut Paris Region



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400017-20230330-20230330\_00